



DOCUMENT DE TRAVAIL

PREPARATOIRE AU CONGRES D'ARRAS

Préambule de François Bayrou

Chapitre 1 Valeurs de société

- 1-1 Démocratie
- 1-2 République
- 1-3 Justice
- 1-4 Europe
- 1-5 Valeurs morales et sociétales
- 1-6 Humanisme
- 1-7 Développement durable et écologique
- 1-8 Laïcité
- 1-9 Subsidiarité
- 1-10 Liberté d'entreprendre
- 1-11 Situation faite aux plus faibles

Chapitre 2 Développement économique, écologique et social durable

- 2-1 Economie mondiale
- 2-2 Finances publiques
- 2-3 Industrie
- 2-4 Politique économique
- 2-5 Protection sociale et démocratie sociale
- 2-6 Economie solidaire et responsable
- 2-7 Consommation économe et équitable
- 2-8 Emploi
- 2-9 Agriculture
- 2-10 Coopération
- 2-11 Energie et climat

Chapitre 3 Gouvernance

- 3-1 Démocratie
- 3-2 Justice et corruption
- 3-3 Médias
- 3-4 Sécurité
- 3-5 Réforme de l'Etat et des collectivités locales

Chapitre 4 Education

- 4-1 Ecole, collège et lycée
- 4-2 Enseignement supérieur
- 4-3 Recherche et innovation
- 4-4 Formation
- 4-5 Culture et communication
- 4-6 Jeunesse et sport

Chapitre 5 Territoires

- 5-1 Services publics
- 5-2 Aménagement du territoire
- 5-3 Transports
- 5-4 Outre-mer

Chapitre 6 Europe et international

- 6-1 Europe
- 6-2 Relations extérieures
- 6-3 Régulation du monde
- 6-4 Défense

Chapitre 7 Vivre ensemble

- 7-1 Logement, urbanisme et habitat
- 7-2 Handicap
- 7-3 Santé
- 7-4 Vieillesse, dépendance
- 7-5 Retraites
- 7-6 Démographie
- 7-7 Migrations
- 7-8 Intégration
- 7-9 Egalité femmes-hommes
- 7-10 Vie associative et bénévolat

CHAPITRE 1 VALEURS DE SOCIÉTÉ

1-1 Démocratie

Nous définissons la démocratie comme une l'organisation politique de la société qui statue en dernier ressort sur la base d'une voix égale pour chacun des concitoyens(nes). Pour fonctionner correctement ce système doit vise à porter à son plus haut degré la conscience et la responsabilité des citoyens.

La clé de voûte de la démocratie, c'est le pluralisme. La démocratie exclut toute dictature de la majorité mais implique la protection et le droit d'expression de toute minorité représentative, particulièrement au Parlement. Une démocratie de plein exercice garantit que les citoyens puissent avoir accès à la vérité, et organise donc le pluralisme dans les médias. Pour elle, la liberté de la presse est sacrée.

Une telle démocratie ne peut se développer sans séparation des pouvoirs, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire mis à l'abri de l'influence de l'exécutif, pouvoir économique séparé du pouvoir politique, médias protégés dans leur indépendance. Ainsi l'impartialité de l'État est la mesure même de la qualité de la démocratie qu'il incarne et protège.

Une telle démocratie ne peut de développer sans rapprocher les organes de décision au plus près des problèmes à résoudre. Elle le fait, selon le principe de subsidiarité, en activant la démocratie du niveau du quartier jusqu'au niveau mondial lorsque nécessaire.

1-2 République

Au niveau de l'état, nous privilégions l'acception fondamentale du mot République, *respublica*, la chose publique, le bien public, dans la mesure où nous estimons que chaque citoyen doit participer à la vie de la nation de façon active et responsable.

La République française est fondée sur des valeurs. ~~La France est une République laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion en respectant toutes les croyances.~~ Nous souhaitons mettre en œuvre la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » dans nos choix politiques : cette devise n'est pas seulement un rappel de valeurs morales, elle est un code d'action pour les citoyens.

La France est une République laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion en respectant toutes les croyances.

1-3 Justice

Une société juste, c'est une société pertinente dans son jugement, qui dit la vérité et qui ne la cache pas à ses citoyens, qui fait des efforts permanents de transparence dans ses procédures.

Un pays en mutation, s'il veut demeurer solidaire, ne peut pas accepter l'injustice éducative, fiscale, sociale, culturelle entre les personnes comme entre les territoires. Si chacun doit faire des efforts, ces efforts doivent être équitablement répartis. La justice est la clé de tout effort, de toute solidarité, et de leur pérennité~~toute durabilité.~~

Une société juste, c'est aussi une société pertinente dans son jugement, qui dit la vérité et qui ne la cache pas à ses citoyens, qui fait des efforts permanents de transparence dans ses procédures.

1-4 Europe

Notre Europe se fonde sur un passé commun où les cultures gréco-romaine et judéo-chrétienne, enrichies par d'autres mouvements de la pensée, particulièrement les Lumières ont créé une richesse de civilisation dont bénéficie la Planète entière.

Ce patrimoine commun doit être préservé et accru par la participation de tous les Etats à la construction d'un ensemble puissant, innovateur et généreux qui participe à l'amélioration de la vie de ses citoyens et s'inscrit activement dans l'organisation planétaire.

Dans cette optique, la citoyenneté européenne qui relève, à l'origine, du partenariat des Etats nationaux qui défendent ensemble leurs intérêts et leurs valeurs, doit promouvoir une véritable démocratie à cette nouvelle échelle, pour développer plus efficacement les valeurs et les intérêts communs.

La gestion coopérative des problèmes de notre temps n'est pas contradictoire avec la préservation des cultures et des identités nationales et régionales. Elle en est même la condition. La construction progressive de l'Europe des peuples et des citoyens, active et solidaire, est non seulement une nécessité mais un devoir.

1-5 Valeurs morales et sociétales

Nous pensons que les valeurs morales contribuent à la mise en œuvre d'une société avancée. Ces valeurs ont été construites et consacrées par le grand mouvement culturel européen, alimenté par les convictions religieuses, et les courants philosophiques qui ont contribué à faire évoluer les sociétés et grandir l'homme. Elles permettent de guider notre jugement moral. Cet ensemble de principes que nous partageons avec de nombreux êtres humains, sous-tend nos rapports sociaux. Le respect, la tolérance, la loyauté, la politesse, le goût de l'effort, l'intégrité, la fidélité, le courage, l'honnêteté, le don de soi, la charité ou l'amour du prochain doivent soutenir notre quête politique. Ces valeurs orientent nos propositions et nos actions dont la finalité consiste à rendre notre société plus propice au développement de chaque homme humaine. La plupart de ces valeurs étant universelles, nous estimons qu'elles constituent un socle sur lequel nous pouvons bâtir des passerelles pour associer le plus grand nombre de français, d'européens et de peuples du Monde à notre projet de société.

De nos jours, les valeurs sociales et environnementales prennent tout leur sens dans le cadre de l'aspiration au développement durable. Les valeurs sociales comme la paix, la justice, le partage, l'entraide, la famille, la liberté, l'égalité, la fraternité ou la responsabilité, constituent l'expression des relations entre les êtres. Elles représentent des formes d'action mises en œuvre par les individus ou les groupements qui nous paraissent idéales. Nous souhaitons les combiner à notre action politique pour œuvrer à la construction d'une société apaisée, progressiste et harmonieuse dans laquelle chaque individu se réalise pleinement dans le cadre d'une solidarité active qui forge un processus d'entraide permanent pour les plus déshérités. Elles sous-tendent la prise de conscience de notre génération pour la sauvegarde de la Planète et de ses écosystèmes au profit des générations futures.

Le développement durable implique une responsabilité dont l'exigence sociale ne se limite pas à notre temps.

1-6 Humanisme INCHANGÉ

1-7 Développement durable et écologique INCHANGÉ

1-8 Laïcité

La laïcité du pouvoir politique découle directement du principe de liberté qui est un fondement du pacte républicain inscrit dans la Constitution française. qu'il est urgent d'en réaffirmer comme principe cardinal de caractère fondamental pour notre vie en société.

Tel qu'il résulte de notre tradition républicaine il ne s'agit ni d'une laïcité de combat, qui viserait à limiter la liberté religieuse, ni d'une laïcité purement formelle laissant la porte ouverte à une dérive communautariste contraire au pacte social français.

Pour nous, démocrates, la laïcité marque la primauté de la démocratie dans tout ce qui concerne l'organisation collective de la société humaine. c'est ce qui sépare la loi de la foi. Il doit s'agir d'une laïcité apaisée et impartiale qui, tout en reconnaissant le fait religieux et, dans les limites les plus larges démocratiquement admissibles, ses pratiques publiques, établit ~~fournit~~ des règles claires nécessaires, au respect mutuel, à l'éducation des futurs citoyens et au développement harmonieux du débat démocratique, source des décisions collectives de notre Etat. Autant de conditions essentielles de liberté de conviction de chacun et de la cohésion sociale de la collectivité.

Nous considérons ~~sommes pour la défense de~~ la loi de 1905, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme un point de repère du projet républicain français.

~~Et~~ La laïcité, ~~ce n'est pas seulement une loi,~~ c'est aussid'abord un état d'esprit. C'est une démarche de respect de la liberté de l'autre, dans sa foi ou sa non-foi, dans ses convictions, dans sa vie. C'est une attitudedémarche intellectuelle qui s'oppose à tout totalitarisme, qui est portée par la volonté ~~de ne pas tout mélanger et~~ de ne jamais imposer aux esprits et aux cœurs une loi unique qui ne souffre pas de recours, et dans laquelle la femme, ou l'homme, ou l'enfant se trouverait donc enfermé. C'est la garantie que ~~l'une révision démocratique de la loi 'émancipation~~ est toujours possible.

1-9 Subsidiarité

On ne parle plus beaucoup du principe de subsidiarité, longtemps à la mode, lorsque l'on a parlé du projet européen. Il nous appartient de le défendre et de le promouvoir à nouveau. Ce principe a, d'une certaine façon, été galvaudé. Il a été traduit, à tort, dans une sorte de vulgate qui consistait à dire : "On laisse des choses subalternes se faire au niveau de la base".

Pour nous, démocrates, le principe de subsidiarité, c'est d'abord la bonne mise en application du principe démocratique lui-même, en structurant les niveaux de démocratie de façon à y rapprocher toute décision collective au plus près des citoyens.

Le choix de la subsidiarité présuppose une confiance, de un prin confiance faite aux hommes et aux femmes, citoyens ou élus délégataires. Il ne peut y avoir de délégation de responsabilité que si l'on part du principe que l'on peut faire le pari fondamental et humaniste de la responsabilité de chacun.

C'est ainsi qu'il identifié désigne ce que les personnes et les groupes peuvent accomplir par eux-mêmes et qui ne doit pas être transféré à l'échelle supérieure, ou qui, de façon admise au niveau inférieur ne peut trouver de solution viable qu'à un échelon démocratique supérieur auquel il doit donc être délégué.

Le principe de subsidiarité atteste ainsi l'antériorité de la personne et des groupes par rapport aux institutions dont il règle les attributions respectives. Autrement dit, c'est vous ou c'est nous qui, face à l'État et même aux instances supranationales, avons toujours le moyen ou la possibilité, (à nous d'en conquérir éventuellement le moyen), de régler l'affaire à notre niveau, ou de choisir le niveau de règlement approprié.

C'est également le moyen de promouvoir toujours davantage, par leur exercice effectif au profit de tous, ces biens supérieurs de notre article 9 de la Charte du MoDem et que l'on trouve aussi dans la déclaration de principe du Parti Démocrate Européen : l'éducation, la culture, transmission et création, la science, les valeurs morales, philosophiques et spirituelles.

1-10 Liberté d'entreprendre

Aux termes de l'article 6 de notre Charte des valeurs, « VI- L'essor de la société démocratique repose sur la dynamique d'une social-économie durable, économie de création, entreprenante et réactive, à haute exigence sociale, visant au développement durable. »

Pour nous, il ne peut y avoir de création d'emplois et de richesse sans liberté d'entreprendre. Nous voulons donc faire de la France un pays pro-entreprise et pro-recherche. Pour nous, la clef de la réussite, c'est l'inventivité, la création, l'encouragement à entreprendre et la valorisation du risque effectivement assumé.

C'est du côté de la création et de l'innovation que la France doit se trouver. Cela veut dire orienter toute l'action publique vers le soutien de la recherche et vers le soutien à l'entreprise, notamment des entreprises fondée sur des objectifs solidaires et responsables. Cela veut dire que toutes les décisions, en matière de modernisation de l'État, de politique fiscale, doivent être orientées autour de cette idée : créer un environnement favorable, favorable à la recherche et favorable à l'entreprise, favorable à la prise en compte d'indicateurs de valeur plus élaborés que le seul profit comptable des actionnaires. Un environnement fiscal, un environnement social, et un environnement de contrôle judiciaire et administratif approprié aux objectifs de progrès poursuivis.

~~Mais-~~La liberté d'entreprendre n'est pas seulement de nature économique et entrepreneuriale, elle s'élargit à tous les autres aspects de la vie. Chaque homme, chaque femme est porteur d'un projet de réalisation de lui-même qu'il doit pouvoir mettre en œuvre avec les autres. Cela peut s'accomplir dans des activités non marchandes, associatives, de bénévolat, mais aussi de création artistique ou intellectuelle.

1-11 Situation faite aux plus faibles

Pour nous, démocrates, la valeur d'une société se mesure à la place qu'elle fait aux plus faibles et aux plus démunis des siens.

Il nous revient de porter ce troisième pilier de notre devise républicaine, la fraternité, au même titre que les principes de liberté et d'égalité.

Notre regard doit constamment être tourné vers ceux qui souffrent et ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre ni de se défendre : les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, les exclus... Nous voulons être les porte-parole de ceux qui ne s'ont pas en mesure d'exercer directement leur~~jamais~~ droit à la parole, dans le respect du principe de subsidiarité qui leur accorde individuellement et, le cas échéant collectivement, le droit de décision sur ce point comme sur d'autres.

Nous l'affirmons haut et fort : toute société qui ne se préoccupe pas de matérialiser concrètement le droit à la dignité~~améliore pas la situation~~ des plus faibles n'est pas porteuse de progrès en humanité.

Le besoin de dignité, non relative, implique notamment~~est pour cela également~~ que les inégalités sociales doivent être contenues, et que l'on doit se fixer comme objectif d'en les réduire l'amplitude à des niveaux démocratiquement admissibles.